



Compte rendu du Conseil d'Administration du Vendredi 15 mars 2024

Le Conseil d'Administration de l'Association RESCAM s'est réuni le 15 mars 2024 dans la formation suivante :

7 membres présents :

- Mme REDON Valérie,
- M.CARLIER Christophe,
- Mme Vincent Sonia,
- Mme Perrier Patricia,
- Mme MOQUET Chantal,
- Mme BOURDON Yvette,
- Mme LETOURNEL Patricia.

4 membres excusés :

- M. MIRA Franck, (Représenté)
- Mme MIRABEL Élodie,
- M. THIRARD Serge.
- M. VERNET Guillaume, (Représenté)

2 membres absents :

- M. BONNOT Denis,
- Mme BONNIEL Corinne,

L'ordre du jour comporte l'examen des points suivants :

- I. Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration du 23 novembre 2023,
- II. Point de situation suite aux dégradations du 03 juillet 2023 des modules provisoires du Restaurant Inter Administratif (RIA)
- III. Point sur les travaux de restructuration globale du RIA
- IV. Présentation et arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Budget 2024
- V. Questions diverses.

Mme REDON Valérie, Présidente, ouvre la séance, salue et remercie les membres présents.

I. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 23 Novembre 2023.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 novembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

II. Point sur la situation à la suite des dégradations subies dans les modules provisoires du Restaurant Inter Administratif (RIA)

Mme REDON Valérie, Présidente de L'AGRIA, informe les membres que le dossier d'assurance qui était bloqué, en raison d'une erreur de date lors de la prise de plainte par la police, a enfin été débloqué, ce qui a permis de classer notre affaire en effraction sinistre incendie, faisant ainsi sauter les plafonds. Cela change beaucoup de choses au niveau de l'indemnisation. Nous avons reçu dernièrement 13 081.10 € qui viennent s'ajouter aux montants précédents pour environ 25 000 €. De ce fait la destruction du matériel est dédommée. Le surplus va être utilisé en partie pour financer du matériel de cuisine manquant que l'association va prendre en charge sans sollicitation des administrations.

Malgré 9 semaines de fermeture, la fréquentation au 31 décembre 2023 était de 36 259 repas, contre 42 000 en 2022 pour une année normale. Mme REDON et M. DAMBRINE sont satisfaits que l'offre proposée ait plu au plus grand nombre en sachant qu'un RIA en rénovation divise en général sa fréquentation par 2.

III. Point sur la restructuration globale du RIA

Les travaux ayant pris un certain retard, la location de la cuisine provisoire a été repoussée jusqu'au 05 avril 2024 dernier délai. Par conséquent la semaine du 08 au 12 avril sera une semaine de transition, le restaurant sera fermé pour permettre aux équipes l'aménagement et les derniers réglages pour une ouverture aux convives le 15 avril aux horaires habituels.

Mme PERRIER Patricia s'enquiert de savoir si nous allons reprendre les repas « traiteurs » à l'ouverture du restaurant. Le Directeur a assuré que tout serait mis en place dès l'ouverture.

M. DAMBRINE, Directeur, précise que le chantier avance bien même s'il reste encore énormément à faire. Il fait part également du devis d'un montant de 5 000€ pour remettre en état notre matériel que la société JOSEPH avait stocké pendant les travaux. La Présidente, en accord avec le Directeur, a décidé de ne pas donner suite à ce devis, demandant la remise en place sans « réparation », voulant un deuxième diagnostic.

Mme REDON, Présidente de l'AGRIA, annonce que la DGAFP a approuvé la prise en charge totale des caisses à l'unanimité.

L'Association prendra en charge les écrans dynamiques, le vidéo projecteur ainsi que l'écran et la machine à café.

IV. Présentation et arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

M. DAMBRINE Christophe rappelle que le budget prévisionnel de fonctionnement appelé au titre de 2023 s'élevait à 255 650 €, et que le réalisé se monte finalement à 230 133.09 € soit une baisse d'environ 10%.

Sur le budget de 2023 il reste à verser le reliquat qui fera l'objet d'une facture dans le courant du premier quadri 2024, ainsi qu'une facture d'acompte sur l'appel de fonds du budget prévisionnel de 2024 qui a été revue à la baisse en fonction d'une fréquentation accrue (effet nouveauté) faisant l'effet escompté et une baisse des consommations énergétiques, compte tenu de notre intégration dans des locaux rénovés moins énergivores.

L'association adressera dans le même temps une facture d'appel de fonds pour l'investissement de la vaisselle (devis initial 38 000€ ramené aujourd'hui à 22 000.44 €) et l'aménagement administratif restant à la charge des Administrations de Tutelle. Si le complément d'indemnisation versé par notre compagnie d'assurance devait être supérieur aux besoins de remplacement des biens détruits, le reste irait en déduction de l'appel de fond de l'aménagement administratif.

M. DAMBRINE informe les membres présents, que pour le prochain budget, sera prévu un budget d'investissement pluri annuel pour pallier le remplacement futur de matériel ou de réparations conséquentes.

Mme PERRIER Patricia fait remarquer qu'il devient de plus en plus difficile de demander des budgets du fait des coupes budgétaires demandées par l'État dans la loi des finances.

Le budget de l'association regroupant toutes les dépenses et les recettes afférentes au besoin de fonctionnement du restaurant à la charge de l'association pour 2023 était estimé à 420 315.50 €, le réalisé au 31 décembre est de 382 541.69 € ; Ce qui laisse apparaître un résultat positif de 17669.76 €

M. DAMBRINE informe également que le budget de l'association est revu à la hausse pour l'année 2024 avec un estimatif à 483 579.40 € avec un effectif augmenté, par la réouverture du restaurant en mode normal.

Les chiffres et leurs détails sont fournis sur les tableaux qui ont été envoyés en même temps que l'invitation au Conseil d'Administration.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

Mme REDON donne la feuille de route à suivre pour l'année à venir, à savoir :

- La remise à jour de la convention cadre à faire signer à toutes les Administrations,
- Le démarchage pour recruter de nouveaux adhérents etc...

M. DAMBRINE précise que l'équipe déborde d'idées pour offrir de nouvelles offres aux convives et pour animer le restaurant.

Il tient également à préciser que la RIA n'est pas une « cantine » mais un **restaurant de collectivité**.

V. Questions diverses

Le versement de la PIM et des aides complémentaires se déclenchent, selon les principes de la circulaire, lorsque le repas est équilibré, soit un plateau composé d'un plat et de 2 périphériques (entrée, fromage ou dessert). Pendant longtemps le RIA n'a pas appliqué la règle et a « libéré » le déclenchement systématiquement. Devant le comportement de certains adhérents ne prenant qu'un plat, ou que des entrées, des desserts, pour payer le minimum URSSAF avec bénéfice des aides, le Conseil d'Administration a décidé de se remettre en conformité avec la circulaire de 2015.

A partir de la réouverture le RIA va donc se mettre en conformité sur les aides accordées aux adhérents. Ainsi la PIM et les aides complémentaires ne seront déclenchées qu'à partir d'un repas équilibré.

Pour tenir compte des évolutions des consommations :

- plateau équilibré = 1 plat principal + 1 périphérique

Les boissons, le café seront « hors plateau », ce qui signifie que ce sera facturé après les aides complémentaires.

Si le RIA ne se met pas en conformité, les risques de perdre les aides sont réels et tous les adhérents seront perdants.

Aucune autre question diverse n'est abordée.

Mme Valérie REDON clôture la séance

La séance est levée à 11 h 40

La Présidente

la Secrétaire de séance

Valérie REDON

Patricia CHARLOT

